



LIGUE DE HOCKEY DU PEPS

Automne - Hiver 2026-2027

Notre équipe : Mylène Cyr, Christine Dubé et Iman Ejjami

Pour nous rejoindre : liguesintra-muros@sas.ulaval.ca

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les ligues sont accessibles aux étudiants de l'Université Laval, aux membres du PEPS et au public d'âge majeur.

INSCRIPTION D'UNE ÉQUIPE

Inscriptions en ligne seulement, aucune inscription sur place ne sera acceptée.

Le capitaine (ou son représentant) doit remplir le formulaire d'inscription qui sera disponible du **10 au 17 août** inclusivement.

Lien disponible dans la section **Inscription d'une équipe** de la page du sport qui vous intéresse (**Section Ligues-Sports d'équipe** : <https://peps.ulaval.ca/ligues-et-clubs>).

Un dépôt de garantie de **375\$** sera demandé lors des paiements des équipes. Il sera ajouté au tarif d'inscription.

Le dépôt de garantie sert pour les forfaits, pour les pertes ou bris d'équipement, les amendes pour le retard et **aussi pour les protêts ou contestation de suspension non justifiée**. Il est remboursé en entier ou en partie à la fin de la saison. Nous contacterons le capitaine à la fin de la saison pour procéder au remboursement.

L'équipe qui retire sa demande de franchise après la première partie de la saison régulière :

→ Son dépôt de garantie **ne sera pas remboursé**.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ÉQUIPES

Le choix des équipes se fait après l'inscription. Que votre équipe soit sélectionnée ou non pour jouer dans la ligue, vous recevrez des nouvelles d'un responsable de ligue dans la semaine suivant la fin des inscriptions.

La règle du "premier arrivé premier choisi" ne s'applique pas lors de la sélection des équipes.

Voici les critères pour départager les équipes dans le choix des équipes :

- 1^e **Anciennes équipes** de retour avec au moins 50% des joueurs réguliers de l'année passée.
- 2^e **Nouvelles équipes** formées de 100% étudiants à temps plein ou à temps partiel de l'Université Laval
(plus le pourcentage d'étudiants est élevé, meilleures sont les chances).
- 3^e **Nouvelles équipes** formées de 100% de membres du PEPS.
(plus le pourcentage de joueurs membres est élevé, meilleures sont les chances)
- 4^e Lorsque toutes les équipes avec un % étudiants/membres sont placées, nous plaçons les équipes avec 0 étudiant et/ou 0 membre dans les places restantes.

Sachez que nous acceptons un certain nombre d'équipes formées de non-étudiants et/ou non-membres habituellement à chaque année.

*Veuillez noter que si vous êtes une ancienne équipe constituée de moins de 50% des joueurs de l'année précédente, vous serez, par conséquent considéré comme une nouvelle équipe.

*S'il y a duplication de l'équipe, on prend la franchise qui a le plus de joueurs réguliers (ayant joué au moins 40% des parties de l'année dernière). S'il y a égalité dans le nombre de joueurs, la priorité sera donnée à la franchise alignant le capitaine cette année.

PRÉCISION DU CALIBRE DES JOUEURS

Voici le règlement concernant le calibre des joueurs (règlements généraux pt 3) :

3. CALIBRE DE JEU DES JOUEURS

Toutes les équipes d'une catégorie doivent aligner des joueurs (réguliers et remplaçants) de calibre assez homogène.

Les responsables des ligues et/ou les officiels en devoir se réservent le droit d'exclure de la partie et/ou de la saison tout joueur dont le calibre de jeu est trop fort pour la ligue.

Les joueurs ayant participé à des matchs au cours de la saison en cours avec les équipes Rouge et Or, les équipes d'élite régionales (notamment les Titans de Limoilou en hockey féminin, la LHJMQ, la LNAH, la QJHL (junior AAA) ou la LHSAAAQ (Senior AAA)), qu'ils aient joué en tant que joueurs réguliers ou remplaçants, ne sont pas autorisés à participer aux ligues intra-muros afin de maintenir un niveau de compétition homogène.

DATES DE PAIEMENT DES ÉQUIPES ET REMISE DE LA LISTE OFFICIELLE

Si votre équipe est choisie, le capitaine recevra un courriel indiquant la procédure à suivre pour nous soumettre la liste officielle des joueurs de son équipe. Cette liste doit OBLIGATOIREMENT être complétée avant le paiement des frais de participation.

Le paiement des frais de participation peut se faire de deux façons.

1. **Par téléphone** : (418 656-PEPS, option 0) -> **Paiement complet seulement**
 Mardi 22 septembre, de 9h à 19h
 Mercredi 23 septembre, de 9h à 19h
2. **Sur place** : (au comptoir d'accueil de la réception du niveau 1 du PEPS)
 Mardi 22 septembre, de 9h à 21h
 Mercredi 23 septembre, de 9h à 21h

MODALITÉS DE PAIEMENT

1. **Sur place**: Argent comptant, paiement direct, carte de crédit (Visa ou Mastercard) ou chèque à l'ordre de l'Université Laval (un seul chèque par équipe).

Vous pouvez payer en 3 versements égaux dont 1 au moment de l'inscription et deux paiements préautorisés sur Visa ou Mastercard. Les versements seront facturés sur 2 mois consécutifs débutant à la fin octobre sur votre relevé mensuel de carte de crédit.

Un chèque sans provision entraîne une visite au personnel affecté au recouvrement (Pavillon Bonenfant) ainsi qu'**une pénalité de 30 \$** avant le retour au jeu.

2. **Par téléphone** (montant complet): carte de crédit seulement (Visa et Mastercard)

STATIONNEMENT

**** Tous les stationnements sont payants en tout temps ****

Tarif préférentiel pour les ligues intra : 1.30\$/h (maximum 4h)

Les joueurs réguliers inscrits aux ligues intra-muros reçoivent, le matin même de leur partie, un code promotionnel par courriel. Ce code doit être saisi dans l'application COPILOT lors du paiement pour obtenir le tarif préférentiel de 1.30\$/h. Prendre note que le dimanche et les journées fériées, il n'y a pas de code puisque c'est déjà ce tarif.



Vous pouvez consulter la page [Stationnement](#) pour suivre les mises à jour.

Pour toute question, vous pouvez communiquer à l'adresse suivante : stationnement@sc.ulaval.ca.

Les ligues intra-muros, c'est aussi jouer avec esprit sportif.

Dans une partie, il y a d'autres valeurs que le résultat final. Pour ne pas perdre l'essentiel à chaque partie, il faut:

- ne pas jouer uniquement pour gagner, mais aussi pour le plaisir de jouer votre jeu préféré
- considérer l'autre équipe comme un partenaire et les officiels comme des collaborateurs
- traiter les autres joueurs avec respect, tolérance et dignité comme on aimerait être traité
- respecter les décisions et la personne des officiels
- éviter soi-même de commettre des infractions
- ne pas dramatiser les inévitables contrariétés ou la défaite dans un match

Chez nous, la façon de jouer et le climat de jeu sont plus importants que le résultat de la partie.

CHANGEMENT DU MODÈLE DE TARIFICATION AU HOCKEY SUR GLACE

Afin de simplifier la gestion des tarifs et de faciliter la coordination des joueurs remplaçants au sein des équipes et de la ligue de hockey sur glace, le surplus « non-membre » a été aboli. Un **tarif uniforme** correspondant à la tarification non-membre sera appliqué à l'ensemble des équipes inscrites.

Rabais- Joueurs membres ou étudiants à temps complet (12 crédits).

Un **rabais de 20 %** (calculé sur le coût d'inscription d'un joueur non-membre) est accordé aux joueurs réguliers ayant disputé **40 % et plus des parties de la saison**, s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

- être membre du PEPS pendant au moins trois mois à la session d'automne **ET** trois mois à la session d'hiver

OU

- être étudiant à temps complet (12 crédits) à la session d'automne **ET** à la session d'hiver.

Cas des demi-saisons

Un joueur régulier qui remplit l'une de ces conditions (membre 3 mois ou étudiant à temps plein 12 crédits) pour **une seule session** (automne ou hiver) bénéficiera d'un rabais de 20 % applicable sur le tarif d'une demi-saison.

Un joueur admissible inscrit comme régulier dans deux équipes aura droit à deux rabais (un par équipe).

Procédure pour obtenir le rabais

Durant la session d'hiver, la ligue contactera les équipes pour identifier les joueurs admissibles. Le remboursement sera ensuite directement versé à leur dossier.

Avantage pour les capitaines

Les remplaçants sont dorénavant autorisés à jouer plus de cinq rencontres (séries éliminatoires incluses) sans obligation d'intégrer officiellement l'alignement de l'équipe. Aucune tarification supplémentaire pour non-membre ne sera exigée, et ce, peu importe le nombre de joueurs réguliers inscrits au sein de l'équipe.

Ligue de hockey

Nombre d'équipes : 74 équipes
Nombre de rencontres durant la saison (1 fois/semaine) : 22 rencontres (20 parties en saison régulière et un minimum de 2 parties en séries)

Horaire des rencontres le lundi : **Glace A :** 18h, 19h20, 20h40, 22h **Glace B :** 18h15, 19h35, 20h55, 22h15
Horaire des rencontres le mardi : **Glace A :** 19h45, 21h05, 22h25 **Glace B :** 18h, 19h20, 20h40, 22h
Horaire des rencontres le mercredi : **Glace A :** 18h, 19h20, 20h40, 22h **Glace B :** 18h15, 19h35, 20h55, 22h15
Horaire des rencontres le jeudi : **Glace A :** 19h30, 20h50, 22h10 **Glace B :** 18h25, 19h45, 21h05, 22h25
Horaire des rencontres le vendredi : **Glace B :** 18h, 19h20, 20h40, 22h
Horaire des rencontres le dimanche : **Glace B :** 12h, 13h20, 14h40

Nombre minimum de joueurs dans la rencontre : 7 avec gardien de but
Patinoire : Patinoire A et patinoire B

Catégories :

A est plus fort que B qui est plus fort que C. Le chiffre après la lettre correspond au jour de la semaine (lundi = 1, mardi = 2, etc.). F3 étant la catégorie féminine.

Lundi : B1, C1
Mardi : B2, C2
Mercredi : A3, B3, F3
Jeudi : B4+, B4
Vendredi* : C5
Dimanche** : C7

*Nous ne jouons plus sur la patinoire A le vendredi, uniquement la patinoire B, donc 8 au lieu de 14 équipes. C'est en raison de l'arrivée de l'équipe féminine de hockey sur glace du Rouge et Or

** Nous avons ajouté 1 plage-horaire le dimanche, donc 6 au lieu de 4 équipes.

COÛT D'INSCRIPTION PAR ÉQUIPE

Activité	Date de début des ligues	FORFAIT D'ÉQUIPE (avant taxes)	Nombre minimum de joueurs sur la liste officielle	PRIX DE REVIENT par joueur non-membre (quand nombre minimum de joueurs) (avant taxes)	PRIX DE REVIENT par joueur membre (avant taxes) 20% de rabais sur le tarif non-membre
Hockey (féminin et masculin)	14 septembre 2026	8 568,97\$	14	612.07\$	489.66\$

¹ Le forfait d'équipe à payer est le même si une équipe s'inscrit à moins ou à plus de 14 joueurs.

² Notez que les parties de hockey sont arbitrées au maximum avec 2 arbitres en saison régulière et en séries.

³ Le rabais aux joueurs qui sont membres 3 mois à l'automne et/ou à l'hiver et aux étudiants à temps complet 12 crédits à l'automne et/ou à l'hiver sera appliqué après les fêtes. Certaines conditions s'appliquent*.

⁴ LiveBarn est présent sur les deux patinoires. En s'inscrivant et en participant à la ligue, les joueurs consentent automatiquement à l'enregistrement et la diffusion sur leurs parties.